

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel Jeudi 25 janvier 2022

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., CHARRET T., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL., VERMEZ N., MORANNE L., DUMONTET B., LAMOTTE JM., ROLIN S., LAMY R., JACQUOT C., PALLIOT JM.

Délégués excusés : LECLERC C. (pouvoir à T. CHARRET), MARCHAND P. (pouvoir à V. TABOURET), PENAUD JP. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), DUCHIER C. (pouvoir à JM LAMOTTE), ANTONIOTTI L., PETIT E., (pouvoir à C. JACQUOT).

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Espace Mosaïque : réhabilitation des locaux, proposition de devis
- ✓ Savonnerie :
 - Point sur les travaux
 - Validation de l'avenant de maîtrise d'œuvre
- ✓ Baignade biologique : point sur les travaux
- ✓ Permis de construire éolien Mesples, Viplaix, Courçais
- ✓ Dispositif de Reconquête des Centres Villes Centres Bourgs (RCVCB): décision sur la réalisation de l'étude
- ✓ Approbation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
- ✓ ZAC d'Huriel :
 - Approbation des plans d' Aménagement
 - Acquisition de petites parcelles supplémentaires
- ✓ Emprunts savonnerie et baignade biologique : examen des propositions
- ✓ Signalétique des bâtiments communautaires
- ✓ Personnel :
 - Création des nouveaux postes pour le portage repas et pour le ménage des locaux de la Communauté de Communes suite à l'augmentation de leur temps de travail
 - Reconduction du contrat de l'agent qui intervient pour l'accueil et l'entretien des gîtes (4 heures hebdomadaire)
- ✓ Approbation des allocations compensatrices versées aux communes
- ✓ Mise en place d'un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) :
 - Approbation de la structuration de ce service
 - Approbation des modalités de financement
 - Signature de la convention de coopération avec le Département
- ✓ Point sur la vaccination
- ✓ Questions diverses.

Espace Mosaïque

De nombreux travaux s'avèrent nécessaires dans les locaux de l'Espace Mosaïque. Certains sont particulièrement urgents au regard du passage de la Commission de Sécurité :

- portes coupe-feu
- portes de secours

Par ailleurs, il est nécessaire de changer les huisseries et d'engager des travaux d'isolation qui pourront faire l'objet d'un dossier de subvention.

La Communauté de Communes est sollicitée pour la réalisation de ces travaux. Des devis ont d'ores et déjà été demandés.

1) Pose de portes coupe-feu (préconisation commission sécurité 2017)

	PORTES COUPE FEU	
QUANTITE	5	5
MATERIAU		
	FEUILLADE	BARRERE
€/HT	2 510,00	2 815,00
TVA 5,5 %	138,05	154,83
€/TTC	2 648,05	2 969,83

2) Remplacement des 3 Issues de secours

	PORTES DE SECOURS GRANDE SALLE			
QUANTITE	3			
MATERIAU	ALU	PVC	ALU	PVC
	FEUILLADE		BARRERE	
€/HT	11553,36	4 999,89	10 335,00	9 074,00
TVA 5,5 %	635,43	274,99	568,43	499,07
€/TTC	12 188,79	5 274,88	10 903,43	9 573,07

3) Remplacement de fenêtres et volets

	FENETRES + VOLETS			
QUANTITE	18		18	
MATERIAU	ALU	PVC	ALU	PVC
	FEUILLADE		BARRERE	
€/HT	34 177,84	22363,11	29500	21766,83
TVA 5,5 %	1 879,78	1 229,97	1 622,50	1 197,18
€/TTC	36 057,62	23 593,08	31 122,50	22 964,01

SOUS TOTAL

feuillade	pvc	29 873,00	Electricité en plus
	alu	48 241,20	
barrere	pvc	33 655,83	SOLAIRE (compris)
	alu	42 650,00	

4) Travaux d'isolation extérieure

ISOLATION EXTERIEURE DE LA PARTIE ANCIENNE	
QUANTITE	412 M2
ENTREPRISE	IFC ENDUITS
€/HT	63245,6
TVA 5,5 %	3478,508
€/TTC	66724,108

Rappel sur le montage juridique :

L'association du Centre Social, propriétaire des locaux, a signé un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes le 1^{er} mai 2006 pour une durée de 50 ans.

La Communauté de Communes a ensuite rénové l'ancien bâtiment (transformation de 8 chambres doubles en 3 chambres à 1 lit et 4 chambres à 2 lits comportant toutes des douches et toilettes) et a construit un nouveau bâtiment comprenant 14 chambres, 2 salons, une salle polyvalente, des locaux techniques

Une convention de gestion et d'exploitation a ensuite été signée avec l'association « Espace Mosaïque » pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} février 2007. Cette convention précise que la Communauté de Communes n'a à sa charge que les grosses réparations (couverture, poutres, murs)

5.4. Réparations

5.4.1. La COMMUNAUTE DE COMMUNES n'aura à sa charge que les grosses réparations telles qu'elles sont définies par l'article 606 du Code Civil (réfection dans leur entier des couvertures, des poutres et des gros murs) ; toutes les autres réparations sont à la charge de L'EXPLOITANT, même dans le cas où elles seraient rendues nécessaires par la vétusté ou par les vices cachés ou encore en cas fortuit ou de force majeure.

5.4.2. Seront notamment considérées comme autres réparations à la charge de L'EXPLOITANT, la réfection complète des installations de chauffage, d'électricité, sanitaire, le remplacement des huisseries sans que cette liste soit exhaustive.

5.4.3. L'EXPLOITANT comme la COMMUNAUTE DE COMMUNES s'obligent à effectuer les réparations leur incombant au fur et à mesure qu'elles deviendront nécessaires.

5.5 L'EXPLOITANT s'engage à supporter la charge des annuités d'emprunts contractés par la COMMUNAUTE DE COMMUNES pour couvrir les travaux de gros entretien et de grosses réparations selon les conditions prévues à l'article 6.1.2. ci-dessous.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de cette situation, décide :

- ✓ de réaliser les travaux urgents liés au passage de la Commission de Sécurité, soit le remplacement des portes coupe-feu et des portes de secours,
- ✓ de retenir l'offre de l'entreprise FEUILLADE pour les portes coupe-feu pour un montant de 2 648,05 € TTC
- ✓ de négocier avec l'entreprise FEUILLADE le prix des portes de secours en aluminium,
- ✓ de rédiger un avenant sous-seing privé avec l'Association Espace Mosaïque permettant à la Communauté de Communes d'engager les travaux,
- ✓ de constituer un dossier complet de rénovation et d'isolation des locaux afin de solliciter des subventions,
- ✓ d'engager des discussions avec l'association du Centre Social pour acter une vente des locaux et annuler le bail emphytéotique.

Savonnerie

Les travaux ont démarré et pourraient être achevés d'ici le mois de juin. Par ailleurs, le coût du projet ayant augmenté, l'architecte a présenté un avenant d'un montant de 3 759 € calculé comme suit :

Coût des travaux : 181 400 € x 9,79 % = 17 759,06 €

Le montant initial des honoraires étaient de 14 000 €, soit une augmentation de 3 759 €.

Emprunt savonnerie

3 banques ont été consultées pour un emprunt de 30 000 €.

Propositions bancaires savonnerie: 30 000€	Échéance / trim sur 15 ans	taux	coût de l'emprunt
Crédit agricole	534,27	0,88%	2 056,49
Banque populaire	541,06	1,05%	2 463,60
Caisse d'Epargne	537,06	0,95%	2 223,80

Le Conseil Communautaire décide de retenir l'offre du Crédit Agricole.

Baignade Biologique

Le forage de reconnaissance a été réalisé sur les berges du plan d'eau d'Herculat afin de vérifier la présence d'eau. La quantité d'eau importante annoncée par le sourcier n'a pas été trouvée mais la quantité trouvée sera suffisante pour les besoins de la baignade (2m³/h qu'on peut doubler par aspiration). Il s'agit d'une eau de très bonne qualité.

Sur les conseils du Maître d'œuvre, le forage a été immédiatement équipé afin d'éviter une dépense supplémentaire liée à un nouveau passage du foreur.

Coût définitif du forage : 17 691,60 € alors que la dépense prévue était de 47 163 € TTC.

Compte tenu de ces éléments, les actes d'engagements des entreprises ont été signés et une première réunion de chantier avec la société Green Concept a eu lieu le 16 décembre 2021 dans les locaux de la Communauté de Communes.

Demande d'emprunt Baignade Biologique

3 banques ont été consultées pour un emprunt de 260 490 €.

Prêt Baignade biologique: 260 490€	Échéance / trim 15 ans	taux	coût de l'emprunt	Échéance 20 ans	taux	Coût de l'emprunt
Crédit agricole	4 639,11	0,88%	17 856,38	3 663,78	1,19%	32 612,22
Banque populaire	4 698,05	1,05%	21 393,00	3 674,45	1,22%	33 466
Caisse d'Epargne	4 663,32	0,95%	19 309,25	3 635,41	1,11%	30 343,13

Le Conseil Communautaire décide de retenir l'offre du Crédit Agricole

Permis de construire Eolien Mesples-Viplaix-Courçais

Le responsable du cabinet Francis MONAMY, en charge de la défense du dossier de recours, a rédigé son mémoire.

Le coût des honoraires a été divisé entre les communes et la Communauté de Communes (1 600 € TTC).

Monsieur D. DAUGERON indique à cet égard que le Conseil d'Etat est saisi du dossier et devrait statuer prochainement.

Dispositif de reconquête des Centres Villes Centres Bourgs (RCVCB)

Rappel :

Mis en place par le Conseil Départemental, ce dispositif vient accompagner et soutenir les communes de l'Allier dans une démarche globale de redynamisation et de reconquête de leur centralité afin de favoriser leur attractivité.

Sont soutenus par le Département les projets qui s'inscrivent dans une contractualisation pluriannuelle autour d'un projet global qui s'appuie sur une étude préalable qui traite obligatoirement de 3 orientations d'aménagement en centralité qui sont :

- l'habitat : parc locatif social, etc
- la vitalité : aide aux commerces et à l'artisanat, services (rénovation mairie...), accueil touristique
- le cadre de vie : patrimoine public

Financement des actions : taux de financement du contrat global de 30 %

Lors de la dernière Assemblée, il avait été proposé que l'étude préalable soit menée à l'échelon intercommunal pour toutes les communes intéressées par ce dispositif. Cela signifierait que la Communauté de Communes prendrait à sa charge le coût de l'étude et irait chercher 80 % de subvention.

Cela nécessite néanmoins de passer par une modification statutaire pour donner à la Communauté de Communes la compétence qui pourrait se libeller ainsi : « étude pour la revitalisation des centres bourgs et/ou dispositif identique. Cela concernera les actions initiées à compter du transfert de compétence ». Toutes les communes du territoire pourraient être concernées sauf Huriel qui a déjà engagé cette action.

Un débat s'est ensuite engagé sur l'opportunité de cette action. 8 communes ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt sur ce dispositif. Les représentants de la commune de La Chapelaude ont fait néanmoins part de leur inquiétude sur le fait de recruter un bureau d'études éloigné en terme de distance dont l'implication risque d'être moindre.

Le Conseil Communautaire, après un vote à l'unanimité, accepte de confier cette compétence à la Communauté de Communes et de modifier ses statuts. Cette modification sera soumise à l'approbation des Conseils Municipaux de toutes les communes. Un cahier des charges de l'étude devra être défini et des devis sollicités auprès de différents bureaux d'étude.

Approbation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

L'Etat a prévu la signature du CRTE dans un délai très court, soit le 15 février 2022. Les EPCI sont des partenaires signataires de ce Contrat passé entre l'Etat et le PETR. Cette signature doit faire l'objet d'une délibération de chaque Conseil Communautaire.

La structure du contrat repose sur le cadre défini lors des ateliers de travail mené en 2018-2019 par le PETR sur le projet de territoire.

Le CRTE offre un cadre suffisamment souple pour l'inscription à l'avenir des projets. Il permet de prendre acte d'un certain nombre de projets même si le plan de financement n'est pas finalisé. Il donnera lieu à une convention de financement par an.

Le CRTE comporte un plan d'actions décliné sur la base de 3 axes stratégiques :

- Orientation 1 : un territoire à taille humaine
- Orientation 2 : un territoire accueillant de partage
- Orientation 3 : un territoire responsable

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le CRTE.

ZAC des Richardes à Huriel

- ✓ Plan d'aménagement et acquisition de nouvelles parcelles

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a été sélectionnée par le Conseil Départemental sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt concernant les Zones d'Activités ce qui donne lieu à un financement particulier. Le cabinet ALTERGEO a été mandaté pour mener l'étude préalable à l'aménagement. Il vient de produire le plan d'aménagement possible.



Le Conseil Communautaire adopte ce projet d'aménagement de la ZAC d'Huriel.

✓ Acquisition de parcelles supplémentaires dans le périmètre de la ZAC d'Huriel

Le Conseil Communautaire a validé le 26 octobre 2020 l'acquisition de 2 parcelles destinées à l'extension de la ZAC d'Huriel :

- parcelle ZL 24 d'une surface de 5 263 m²
- parcelle ZL 178 d'une surface de 16 238 m²

Prix d'achat : 4 € pour les terrains situés en Zone UI et 1 € pour les terrains situés en zone agricole.

Il s'avère que 2 petites parcelles ont été oubliées, l'une de 210 m², l'autre de 170 m². Elles se situent à l'entrée de la zone et sont indispensables pour l'aménagement définitif.

Le Conseil Communautaire décide d'acquérir en supplément ces 2 parcelles.

Signalétique des bâtiments communautaires

Le Président indique qu'il est nécessaire de mettre en place une signalétique des bâtiments de la Communauté de Communes car on constate un déficit d'information et de lisibilité de l'action communautaire.

Des devis ont été demandés pour signaler le siège de la Communauté de Communes, la Maison France Services, le Relais Petite Enfance, la Maison du Tourisme, les Maisons de Santé. Une refonte du logo serait également nécessaire ainsi qu'un flochage des véhicules de la Communauté de Communes.

Montant HT	Boréalais	MIC	XXI Com	Babut
Refonte logo	400	500	500	110
France Services	100	93	185	99
Petite Enfance	100	90	75	240
Siège CCPH	100	1750	2 200 € ou 2 600	1683
Maison Tourisme	350	1050	2 400 € ou 1 260	1572
Maison Santé Huriel	150	1020	880	810
Plaques CCPH	25	116	200	220
Flocage véhicules	0	250	500	149
5 véhicules (à poser ou pas)				10 unités
Coût de la pose		3285	2810	2535

Le Conseil Communautaire valide ce projet qui sera complété par une nouvelle signalétique de la Zone de Souvol à La Chapelaude.

Personnel

✓ Contrat de l'agent en charge du portage de repas :

Son contrat de travail était à 23,43 heures par semaine. En raison de l'allongement des tournées, le Conseil Communautaire avait validé au mois de septembre une modification de son contrat à 26,43 heures.

Il faut à présent par délibération créer le poste correspondant.

✓ Contrat de l'agent en charge du ménage :

Son contrat est de 3,69 heures par semaine. Le Conseil Communautaire a également au mois de septembre allongé son temps de travail hebdomadaire de 2 heures car elle effectue également le ménage dans la Maison France Services en remplacement d'ONET. Il faut également par délibération créer le poste correspondant.

Le Conseil Communautaire décide de valider la création de ces postes avec la nouvelle durée de travail.

✓ Reconduction du contrat de l'agent en charge de l'accueil (pour 6 mois) qui intervient en appui à l'entretien des hébergements touristiques (4 heures par semaine)

Le Conseil Communautaire décide de reconduire le contrat de cet agent jusqu'au mois de juin car cette dernière sera ensuite en congé maternité.

Approbation des allocations compensatrices versées aux communes

Comme chaque année depuis le passage de la Communauté de Communes en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), le Conseil Communautaire doit valider les allocations compensatrices versées aux communes. Le tableau est inchangé par rapport à l'année 2021.

Attributions de compensation par commune								
Communes	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TAFNB)	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	Dotations compensation de salaires	Allocation compensatrice fraction recettes	Total
Archignat	765	487	0	594	2 572	1 182	0	5 600
Chambérat	167	3 373	0	239	2 300	6 275	0	12 354
La Chapelaude	6 625	833	0	1 081	9 641	8 471	402	27 053
Chazemais	5	0	0	654	3 093	3 202	63	7 017
Courcais	1 495	4 769	0	281	3 434	3 008	0	12 987
Huriel	15 843	9 920	7 290	3 941	26 377	14 675	1 493	79 539
Mesples	0	3 718	0	92	302	0	0	4 112
Saint-Désiré	2 355	5 660	0	514	5 865	4 723	636	19 753
Saint Eloy d'Allier	0	0	0	118	270	0	0	388
Saint Martinien	2 620	0	0	474	5 030	395	37	8 556
Saint Palais	540	3 182	0	85	3 419	1 588	0	8 814
Saint Sauvier	108	4 719	0	361	2 783	2 182	72	10 225
Treignat	3 737	3 405	0	688	5 716	6 478	430	20 454
Viplaix	650	821	0	303	4 516	1 191	0	7 481
Total	34 910	40 887	7 290	9 425	75 318	53 370	3 133	224 333

Le Conseil Communautaire valide ces attributions de compensation à l'unanimité.

Mise en place d'un Service de la Performance Energétique (SPPEH)

La rénovation thermique est aujourd'hui une priorité de l'Etat. L'objectif consiste donc à faciliter le parcours de rénovation des logements des particuliers et du petit tertiaire car aujourd'hui il n'existe pas de solution généralisée pour les publics en dehors des plafonds ou dispositifs de l'Anah.

➤ Le SPPEH s'appuie sur le triptyque

- 1 pilote : l'Etat
- 1 porteur régional associé
- des porteurs locaux associés

➤ Ses objectifs sont les suivants

- Simplifier et faciliter les démarches de rénovation en s'appuyant sur un réseau structuré et massifier la réalisation des travaux par un service assurant
- Le repérage et l'orientation,
- L'accompagnement et le conseil,
- L'animation : communication et formation
- L'interaction avec les dispositifs et les acteurs locaux

➤ L'organisation du SPPEH

Au niveau de l'organisation et pour répondre aux volumes d'actes identifiés, l'objectif est de couvrir tout le territoire selon une organisation départementale s'appuyant sur tous les EPCI et qui s'adosse à :

- Un guichet unique en lien avec le point rénovation info-service comme porte d'entrée des demandes
- Un pool de conseillers (9) qui délivrera une information de deuxième niveau en priorité, visites, conseils personnalisés...
- Une coordination en lien avec les partenaires, le pool technique, le guichet unique mais aussi la Région

Le coût de l'opération

Les coûts et les financements

Le coût du SPPEH :

	2022	2023	Total
Coût du SPPEH	746 525 €	731 525 €	1 478 050 €
Recettes du SPPEH	514 994 €	453 131 €	968 145 €
Dont SARE	186 548 €	226 575 €	413 124 €
Dont Région	328 446 €	226 575 €	555 021 €
Part à la charge des EPCI/DEPARTEMENT	231 531 €	278 374 €	509 905 €

Les **dépenses** ont été calculées sur la base de coûts d'agents et de frais directs et indirects

Participation minimale des EPCI/Département 0,5 € par habitant/an
soit 169 784 €/an

Il est proposé que la part relative aux EPCI soit répartie en fonction de la population.

Simulation de la participation

Intercommunalités	Population 2020	Part population	Participation des EPCI en €		
			participation minimale	Année 2022	Année 2023
CA Montluçon Communauté	61 905	18,23%	30 953 €	10 552 €	25 375 €
CC Commeny Montmarault Néris Communauté	26 030	7,67%	13 015 €	4 437 €	10 670 €
CC du Val de Cher	5 540	1,63%	2 770 €	944 €	2 271 €
CC du Pays d'Huriel	7 538	2,22%	3 769 €	1 285 €	3 090 €
	101 013		50 507 €	17 218 €	41 406 €

Le Conseil Communauté accepte d'adhérer à ce service à l'unanimité et valide la cotisation demandée.

Point sur la vaccination

Monsieur A. DUBREUIL fait une lecture de l'article envoyé dans toutes les communes par lequel est annoncée la fermeture des antennes de vaccination (dernière séance 27 janvier 2022).

LA DERNIERE SEANCE

Depuis Avril 2021, près de 3300 injections de vaccins contre la COVID 19 ont été pratiquées au sein de l'antenne de La Chapelaude/Huriel, avec une implication toujours aussi enthousiaste des professionnels de santé et des bénévoles de notre territoire, que nous ne remercierons jamais assez.

Actuellement, la tendance générale au niveau de tous les centres de vaccination est une forte baisse de la demande de rendez-vous, laissant de nombreux créneaux libres, l'offre proposée va au-delà de la demande.

Par ailleurs, les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers...) se sont structurés pour répondre aux demandes et prendre le relai pour effectuer les vaccinations restantes et celles des enfants qui ne sont pas possibles dans les antennes.

Notre mission de proximité auprès des administrés de notre communauté de communes et des alentours a été bien remplie et notre antenne peut donc suspendre ses activités après **la dernière séance du 27 Janvier 2022**, une réactivation restant toujours possible en cas de besoin.

Alain DUBREUIL

Il remercie à cette occasion tous les bénévoles et toutes les personnes qui ont œuvré à la mise en place de ce dispositif.

Questions diverses

- ✓ Location de l'atelier C rue Jean de Brosse à Huriel

Le Président indique qu'il a été saisi d'une demande de location d'un atelier de la rue Jean de Brosse par une commerçante qui vend des vêtements d'enfants « seconde main ».

Le Conseil Communautaire décide de donner une suite favorable à cette demande pour une durée néanmoins limitée compte tenu qu'il ne s'agit pas d'une activité d'artisanat d'art.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au lundi 28 février 2022 à 18 H 00 dans un lieu à définir prochainement.